MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST - RENNES

Dossier de Consultation des Entreprise dans le cadre des Marchés de travaux portant sur la construction d'une base opérationnelle pénitentiaire sur la site de la Janais à Saint Jacques de La Lande (35)

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE ET DE NON-DIVULGATION

Plans, pièces écrites, données et documents techniques

ENTRE

Entreprise bénéficiaire	
Adresse du siège	
Représentée par	
En qualité de	
Ci-après désignée	« le bénéficiaire »

ET :

Nom	DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST - RENNES
Adresse du siège	18 bis rue de Châtillon CS 23131 35031 RENNES CEDEX
Représentée par	Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes ou toute personne dûment habilitée

1. Objet de l'engagement

Le présent engagement a pour objet d'encadrer la communication, la consultation, l'utilisation et la conservation des plans, pièces écrites, données techniques, informations d'exploitation, informations de sûreté ou tout autre document transmis par la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest - Rennes dans le cadre du dossier ou de l'opération indiqué ci-avant.

2. Portée des informations concernées

Sont notamment concernées les informations remises sous format numérique ainsi que les copies, extractions, reproductions, photographies, notes, comptes rendus, croquis, relevés ou supports de travail établis à partir de ces informations. Ces éléments demeurent la propriété de l'administration pénitentiaire, sauf stipulation écrite contraire.

3. Engagements du bénéficiaire

- ne pas divulguer, transmettre, publier, reproduire ou rendre accessibles les informations à des tiers non expressément autorisés ;
- limiter l'accès aux seules personnes ayant un besoin strictement nécessaire d'en connaître pour les besoins du dossier ou de l'opération ;
- sensibiliser les personnels, sous-traitants, cotraitants ou conseils autorisés au caractère confidentiel des informations communiquées ;
- assurer la conservation des documents dans des conditions adaptées afin d'éviter toute perte, consultation indue, copie non maîtrisée ou diffusion non autorisée ;
- ne pas réutiliser les informations à une autre fin que celle pour laquelle elles ont été communiquées ;
- signaler sans délai à la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest - Rennes toute perte, compromission, suspicion d'accès non autorisé ou diffusion accidentelle.

4. Référence pénale

Le bénéficiaire déclare avoir été informé des exigences de confidentialité associées aux informations communiquées et s'engage à respecter les fondements de confidentialité de l'article 413-9 du Code pénal, lorsque les informations concernées relèvent de son champ d'application ou de mesures particulières de protection décidées par l'autorité compétente.

5. Restitution ou destruction

Toute information divulguée et communiquée demeure la propriété de la direction de l'administration pénitentiaire. Elle devra être restituée ou détruite sur demande de l'administration, ainsi que toute copie, reproduction ou extraction réalisée par le bénéficiaire. Lorsque la destruction est demandée, une attestation de destruction devra être transmise à la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest - Rennes.

6. Durée

Les obligations prévues au présent engagement prennent effet à compter de sa signature et demeurent applicables pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres ouvert ou d'exécution en cas d'attribution d'un marché. Elles restent opposables après la fin de la relation contractuelle ou précontractuelle tant que les informations communiquées n'ont pas été rendues publiques par une source autorisée ou tant que l'administration n'a pas levé expressément l'obligation de confidentialité.

7. Signature

Je soussigné(e), agissant pour le compte de la société bénéficiaire désignée ci-dessus, et ayant le pouvoir d'engager l'entreprise reconnais avoir pris connaissance du présent engagement et m'oblige à en respecter l'ensemble des dispositions.

Date :

Visa de l'entreprise, signature et cachet :

Mention manuscrite « lu et approuvé »